

Adopter le DEP

Comment se déroule la mise en réseau des professionnels de santé ?

Pour pouvoir participer au DEP, vous devez choisir un fournisseur de DEP et suivre sa procédure d'inscription.



Participez dès maintenant au dossier électronique du patient (DEP)

Le DEP facilite l'échange interdisciplinaire. Vous accédez rapidement et simplement aux informations de vos patients. La sécurité des traitements est améliorée, et le risque d'erreur lors des décisions diminue.

1. Se connecter au DEP

Retrouvez les étapes et un aperçu des [fournisseurs de DEP](#), aussi appelés communautés (de référence), sur notre [site Internet](#).

Le contrat d'affiliation de l'institution de santé avec la communauté (de référence) n'est pas suffisant pour vous connecter au DEP. Seuls les professionnels de la santé et leurs auxiliaires peuvent accéder au DEP. Pour ce faire, ils doivent posséder une identité électronique et s'être enregistrés comme utilisateur du DEP. Ce raccordement technique est nécessaire pour stocker des documents dans le DEP et recevoir les droits d'accès des patients pour consulter les documents enregistrés.

Les établissements de santé peuvent demander à leur fournisseur informatique d'intégrer le DEP à leur système d'information afin d'automatiser les échanges de documents avec la plateforme DEP. Ils peuvent également nommer des professionnels de la santé (et auxiliaires) comme responsables de l'enregistrement et de la recherche de documents dans le DEP.

Tant que cette connexion technique n'est pas effectuée, l'établissement de santé n'est pas connecté au DEP et ne remplit pas les exigences de la loi fédérale.



Informations
« S'affilier au DEP »

2. Aperçu du processus de raccordement au DEP





1^{re} étape – Choisir un fournisseur de DEP

Pour participer au DEP, les établissements de santé doivent s'affilier à un fournisseur certifié proposant le DEP national. Choisissez celui qui vous convient dans [la vue d'ensemble](#) sur notre site Internet.



Aperçu des fournisseurs de DEP



2^e étape – Effectuer le processus d'admission

Contactez directement le fournisseur choisi. Il vous informera des étapes à suivre et des éventuels coûts.



3^e étape – Se connecter au DEP

Votre fournisseur vous guidera dans le processus de raccordement technique. Plusieurs types de connexion sont possibles, allant d'un simple portail d'accès à une intégration en profondeur du DEP dans votre système informatique. Renseignez-vous auprès de votre fournisseur de DEP et de votre prestataire informatique.



4^e étape – Utiliser le DEP au quotidien

L'utilisation du DEP au quotidien nécessite des processus organisationnels définis et testés. Votre fournisseur vous formera à cet égard. Vous pourrez ensuite ajouter vos propres processus internes et former votre personnel, dans le respect des exigences liées à la protection des données. Lorsqu'un patient dispose d'un DEP, vous devrez y enregistrer les données liées à ses traitements.

3. Questions fréquentes (FAQ)

3.1. L'adhésion au DEP a-t-elle un coût pour les établissements de santé ?

Les coûts d'une adhésion au DEP varient en fonction des fournisseurs de DEP, de la taille de l'établissement de santé et des éventuels soutiens apportés par les cantons ou des associations professionnelles. Veuillez demander une offre directement auprès des fournisseurs.

3.2. Offre de formation pour l'utilisation du DEP

Sur dossierpatient.ch/professionnels, vous trouverez un [test de connaissances](#) sous forme de quizz et un [kit de formation](#) sur le DEP pour la formation du personnel des établissements de santé.

Pour une formation à l'utilisation du DEP sur une plateforme spécifique, merci de vous adresser à votre fournisseur de DEP.



Kit de formation

3.3. Autres questions (FAQ)

Vous trouverez d'autres réponses à des questions importantes concernant le DEP et le raccordement au DEP dans la [FAQ sur notre site Internet](#).



FAQ pour les professionnels de la santé

Participez dès maintenant au dossier électronique du patient (DEP) : dossierpatient.ch/professionnels